

Votre collectivité* vous **aide** à **financer** vos travaux de **rénovation** **énergétique**

Aide **RÉNO'**

POUR QUI ?



- ✓ Les propriétaires privés occupants d'un logement individuel à titre de résidence principale,
- ✓ Les maisons individuelles dont le permis de construire a été déposé avant le 1^{er} septembre 2006,
- ✓ Sans conditions de ressources mais non cumulable avec le programme « Habiter Mieux » de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat),
- ✓ Les travaux ne doivent pas être engagés (devis signés) avant le dépôt du dossier.

COMBIEN ?



**25 % du montant TTC des travaux
(matériel et main d'œuvre)
plafonné à :**

- ✓ 5 000 Euros pour les opérations de rénovation globale BBC,
- ✓ 2 500 Euros pour les opérations de rénovation par étapes BBC avec la réalisation d'un bouquet de 2 travaux (parmi 6 catégories), et respectant des niveaux minimums de performances énergétiques.

QUI CONTACTER ?



**Pôle Rénovation Conseil
du Pays Beaunois**

1 boulevard Foch
Bâtiment Lorraine - 2^e étage
21200 BEAUNE

03 80 24 55 60

polerenovation@paysbeaunois.org

Tableau des 6 catégories de travaux pour la réalisation du bouquet + ventilation et critères de performances à respecter

	CATÉGORIE DE TRAVAUX	CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES MINIMALES
ENVELOPPE DU BÂTIMENT (1 catégorie OBLIGATOIRE)		
1	Isolation de la totalité de la toiture	Tous systèmes constructifs d'isolation de toiture avec une résistance thermique : $R \geq 7,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
2	Isolation d'au moins la moitié de la surface des murs donnant sur l'extérieur	Tous systèmes constructifs d'isolation des murs avec une résistance thermique : $R \geq 4,38 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
3	Isolation d'au moins la moitié des fenêtres (y compris fenêtres de toiture et double-fenêtres) + et portes donnant sur l'extérieur + volets isolants	Tous types de menuiseries avec un $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et un $S_w \geq 0,3$ et un classement AEV au minimum niveau A3 Une certification (CEKAL, NF, label Acotherm ...) garantissant les performances thermiques des vitrages et des fenêtres est vivement conseillée Portes : $U_d \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ Volets : $R > 0,22 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
SYSTÈMES		
4	Installation ou remplacement d'un système de chauffage (associé le cas échéant à une production d'eau chaude sanitaire)	Mêmes critères que le PTZ et CITE Le système de chauffage devra être modulable pour permettre une diminution de puissance
5	Installation d'un système de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable (bois ou solaire)	Mêmes critères que le PTZ et CITE
6	Installation d'une production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable (solaire ou PAC)	Mêmes critères que le PTZ et CITE
VENTILATION (Obligatoire SI NON TRAITÉE)		
	Installation d'un système de VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée) en cas d'absence de ventilation	Ventilation mécanique centralisée ou répartie de type simple flux hygroréglable de type B ou double flux (dont le taux de récupération de chaleur est supérieur à 70%)

Les critères techniques concernant l'enveloppe du bâtiment ont été définis par l'ADEME et la Région Bourgogne Franche-Comté pour l'atteinte d'un niveau de performance énergétique BBC.

Les catégories de travaux peuvent être cumulables avec l'Éco-Prêt à Taux Zéro.

*Aide attribuée aux habitants de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges et la Communauté de communes de Pouilly-en-Auxois Bligny-sur-Ouche et sous réserve de validation du dossier par le Pôle Rénovation Conseil du Pays Beaunois. Cette aide est un fonds local de rénovation énergétique, soutenu par les fonds État TEPcv (Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte).